

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 25 octobre 2024

381**DA18.1**Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par
Ressources Falco Ltée

6211-08-020

Monsieur Joseph Zayed
Président de la commission d'enquête du Projet Horne 5 de Ressources Falco
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Rectification de l'initiateur sur le commentaire de The firelight group déposé le 18 octobre 2024 à 11 :07h et concernant les artéfacts potentiels.
Projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée**

Monsieur le Président,

Ressources Falco Ltée (Falco) souhaite par la présente se prévaloir de son droit de rectification prévu à l'article 40 des Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

À cet égard, Falco ne se prononce pas sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion et se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes factuelles contenues dans les mémoires déposés.

Falco exerce son droit de rectification dans une perspective de bienveillance et de collaboration avec l'intention d'apporter le meilleur éclairage que possible tant à la Commission d'enquête qu'aux participants, particulièrement en considérant le volume et la complexité intrinsèque de la documentation à analyser.

Rectificatif

Commentaire "*LPFN Comments on Artifacts Potential*" au 2^e paragraphe de la page 2 du document DM82.2 déposé à la documentation du dossier le 23 octobre 2024 :

« In its Impact Assessment study, the proponent acknowledged the presence of areas with archaeological potential but provided vague assertions, suggesting that any potential artifacts would be non-Aboriginal items like fireplace. During the first part of the hearings in Rouyn-Noranda, the proponent also provided a different answer to a similar question, stating that there was no sector identified by Archéo 08 (p.92, here). »

L'étude d'impact sur l'environnement (WSP no 151-11330-09), à la page 10-117 de la section 10.8 sur le patrimoine et l'archéologie, fait en effet mention de sites répertoriés à l'intérieur des limites de la zone d'études du projet. Il s'agit des sites DbGs-1 et DbGs-2 de l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) et qui sont respectivement localisés au sud-ouest du lac Osisko et au sud-ouest du lac Dufault et donc à distance appréciable des zones de travaux du projet Horne 5.

L'échange de la retranscription de la séance tenue le 28 août 2024 à 19h (DT3) en page 92 fait quant à elle référence spécifiquement aux zones de travaux du projet où aucun site potentiel n'a été identifié.

En souhaitant le tout utile aux travaux de la Commission, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Gagnon

Marilyn Gagnon, B.Sc. Bio
Technicienne senior en environnement
Courriel : mgagnon@falcores.com

p. j.

c. c. : M^{me} Hélène Cartier, Vice-présidente, environnement, développement durable et relations avec les communautés – Ressources Falco Ltée